

snes

Midi-Pyrénées

Sur-effectifs

Évaluation

Nouveaux programmes

...

Une rentrée sous tension

Rentrée Collège 2016

La réalité du terrain contredit la communication officielle

La grève du 8 mai a permis de briser la communication ministérielle. Non, la rentrée n'est pas apaisée. Les retours du terrain confirment nos analyses sur la mise en place de la réforme du collège 2016, et en particulier sur la désorganisation des établissements et la multiplication des compléments de service.

La mise en place de l'AP et des EPI a conduit à une dégradation des emplois du temps et des conditions de travail des collègues comme des élèves.

Il n'est pas rare de voir à présent, effet prévisible des 26h, des classes entières libérées une à deux après-midi par semaine. Quel gâchis éducatif ! Quelle impréparation ! La lutte portée par le SNES a cependant pesé fortement : les collègues ne se sont

rien laissé imposer, malgré les pressions et bien des conséquences néfastes de la réforme sont actuellement atténuées.

Le SNES-FSU continue à demander l'abrogation de la réforme et la réouverture des discussions pour un autre projet pour le collège. Il met en place un observatoire pour mesurer l'effet réel de l'application des réformes dans le second degré, notamment en termes de décalage avec les objectifs affichés.

Bien sûr, la lassitude est grande mais la colère aussi face à toutes les prescriptions qui tombent. La question de l'évaluation des élèves, notamment, avec la mise en place du Livret scolaire unique numérique (L SUN !) est particulièrement insupportable. Chacun voit d'ores et déjà poindre,

derrière ce nouvel avatar, feu le LPC et son cortège de discussions interminables sur les items, leurs validations...

Le SNES-FSU appelle les collègues à prendre toute leur place dans les débats sur l'évaluation en faisant prévaloir leur liberté pédagogique, à ne rien se laisser imposer et à refuser de remplir les rubriques concernant les EPI et l'AP du LSUN.

Le SNES-FSU rappelle par ailleurs qu'il participera au comité de suivi de la mise en œuvre des programmes du collège - installé par le ministère - et qu'il exige des comités de suivi académiques.

 B. Schwartz

Mixité scolaire

Une expérimentation pour quoi faire ?

Le département de la Haute-Garonne s'est porté, comme 19 autres, volontaire pour une expérimentation qui vise à renforcer la mixité sociale dans les collèges.

C'est la ville de Toulouse qui a été évidemment choisie pour conduire cette action qui associe donc particulièrement Education nationale et Conseil départemental. L'expérimentation part d'un constat sans appel et qui ne surprendra personne : les problèmes de mixité sont étroitement liés au phénomène de ségrégation urbaine.

On observe en outre une tendance très nette au non-respect de la carte scolaire. Ainsi, sur Toulouse, ce sont près de 50% des élèves de collège qui ne sont pas scolarisés sur leur collège de secteur.

Pour l'heure, les premières pistes proposées par le Conseil départemental pour améliorer la mixité scolaire sur Toulouse tournent autour du principe du Binôme. On regrouperait les collèges ciblés 2 par 2 entre un collège « favorisé » socialement et un autre « défavorisé ». Il s'agirait de créer les conditions pour que les familles du secteur de recrutement de ces deux collèges soient prioritaires sur ces établissements par rapport à des élèves qui viendraient à y demander une dérogation. Des réunions publiques ont lieu actuellement et d'autres sont prévues fin octobre. Le SNES-FSU regrette le peu de publicité faite auprès des familles et des collègues sur le sujet.

Il interviendra en outre tout au long des discussions pour y faire des propositions, par exemple sur la nécessaire implication du privé dans une telle expérimentation. Il est en effet regrettable que le privé sous contrat soit exclu pour l'instant du dispositif alors que le Conseil départemental reconnaît lui-même la concurrence qu'il exerce sur les collèges publics.

Le SNES 31 organisera un stage sur le sujet avant la fin du premier trimestre.

<http://www.haute-garonne.fr/fr/nos-missions/education/mixite-sociale-dans-les-colleges.html>

 B. Schwartz

AED-TICE

Halte aux suppressions de postes

Au CTA de juin, la Rectrice concédait que la dotation en AED ne permettrait pas de mieux encadrer les élèves sur les heures « libérées » par la réforme du collège (affirmant au passage que faire office de surveillant pouvait relever des missions des enseignants !). Est-ce alors pour récupérer des moyens AED qu'au beau milieu de juillet, sans aucune concertation, le rectorat annonçait la suppression des postes d'AED-TICE ? On peut le supposer !

Ce qui est sûr, c'est que cette décision était scandaleuse dans la forme, en raison

du mépris pour les personnels concernés apprenant la chose sans aucun préavis ; mais aussi dans le fond puisqu'une convention cadre entre le Rectorat et la Région garantissait ces emplois pour accompagner le déploiement des ENT. En fait, dans un contexte de difficultés et lourdeurs autour de la maintenance informatique et de l'ENT (prise en charge insuffisante, réponses inadaptées aux attentes des personnels), le Rectorat envoyait brutalement le message suivant : « débrouillez-vous, ce n'est plus notre problème » !

Le SNES est intervenu vivement pour dénoncer cette décision inacceptable en rappelant les engagements pris et en soulignant, que, non, les missions des AED-TICE n'avaient pas miraculeusement disparu pendant l'été. Face à cette évidence et au tollé suscité, la Rectrice est revenue sur sa décision : une victoire estivale, qui aura certainement évité nombre de désagréments informatiques pour l'année scolaire à venir !

 B. Schwartz

Accueil des stagiaires



Les militants de la section académique ont profité de l'accueil par la Rectrice le 25 août, de près de 600 stagiaires affectés dans notre académie, pour aller à leur rencontre.

Ils ont pu constater que le SNES-FSU leur était déjà bien connu, puisqu'ils avaient bénéficié de son accompagnement tout l'été.

Rassemblement



Le 25 août, le rassemblement des contractuel-le-s lors de la journée d'accueil des nouveaux enseignants a permis d'interpeler la Rectrice, son Secrétaire Général et la directrice de la DPE sur la carence d'une CCP de rentrée. En effet, les affectations démontrent la nécessité d'une CCP dédiée : collègues attendant trop longtemps une affectation, d'autres affecté-e-s alors que des TZR de la même discipline n'avaient pas de poste, etc.

Occasions manquées ou grand gâchis ?

A quelques mois de l'élection présidentielle et alors que les promesses fusent de toutes parts sur le système éducatif tel qu'il devra s'orienter après 2017, la Ministre tente coûte que coûte de reconquérir un électorat enseignant déçu, voire dégoûté, après 3 ans d'une politique qui bien souvent s'est mise en place contre l'expertise des personnels.

Pourtant, après 2012 et cinq ans de Sarkozysme, l'espoir et l'attente étaient grands de voir l'éducation placée au cœur des préoccupations politiques.

Le retour à une formation initiale ainsi que les créations de postes, même si elles n'ont pas été suffisantes pour inverser la tendance massive aux sureffectifs dans les classes, laissent présager l'amorce d'un changement significatif.

Tout a basculé sur le dossier collègue, à propos duquel chacun s'accorde pourtant sur la nécessité d'une réforme significative. Les propos insultants, le mépris, l'instrumentalisation des parents et la démagogie : rien n'a été épargné aux personnels et à leurs représentants. Le passage en force sur les décrets, le 20 mai 2015, au lendemain d'une grève majoritaire, a constitué le point de rupture.

Ce jour-là, le premier ministre a mis l'étouffoir sur le dialogue social et a franchi le point de non-retour.

Depuis lors, blessés dans leur professionnalité, croulant sous les injonctions, subissant un flot continu et sans précédent d'annonces sans suite qui les détournent du cœur de métier, les collègues se sont résolument détournés de ce gouvernement qui les a profondément déçus.

Fin août, Madame la Ministre a bien tenté d'ironiser et de communiquer sur une rentrée « apaisée », mais le SNES-FSU a réussi à casser la propagande ministérielle. La colère gagne même les personnels de direction dont le premier syndicat, qui avait pourtant bien joué jusque-là la partition ministérielle, a appelé à manifester le 21 septembre.

Le Président, le gouvernement et la ministre ont-ils pris la mesure du rejet ?

Rien n'est moins sûr, et ce ne sont pas les discussions sur la revalorisation des carrières qui suffiront, en l'état, à faire oublier 3 années gâchées pour le système éducatif, ses personnels et la réussite des élèves.

Bernard Schwartz
Co-secrétaire général



N° CPPAP : 1117 S 06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658
Journal édité par le Snes : 2, avenue Jean-Rieux - 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38 - Mél : s3tou@snes.edu
Directeur de Publication : Jean-Louis Viguière - Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère
septembre/octobre 2016 - N° 356 - Public-Imprim Midi-Pyrénées : Tél. 05 61 44 11 12



Les responsables du Snes dans l'Académie

Secrétaires généraux



Bernard SCHWARTZ
Lettres Modernes
Clge. G. Brassens
Montastruc



Pierre PRIOURET
Maths. - Lycée S. Hessel
Toulouse

La section académique est animée par un secrétariat collégial de 6 membres comprenant 2 secrétaires généraux et 4 secrétaires académiques. Les secrétaires généraux sont responsables collectivement de la politique académique du Snes, ils sont les interlocuteurs directs de la Rectrice, du secrétaire général et des responsables académiques du rectorat ainsi que de ceux du Conseil régional.

Les secrétaires académiques coordonnent l'activité de secteurs plus spécialisés.

Les responsables départementaux représentent le Snes dans les instances départementales et animent l'action syndicale au niveau local.

Secrétaires départementaux

LOT

80, rue des Jardiniers - 46000 Cahors
snes46@toulouse.snes.edu
Permanence le jeudi de 16h à 18h
Port. 06 33 61 57 70 - Tél./Fax 05 65 22 12 79



Yves FRANÇOISE
Hist/Géo
Lycée Champollion - Figeac



Florence CABRIT
Anglais
Col./Lycée Jean Lurçat - St-Céré

Audrey FOUCRAS

Trésorière - Sciences Physiques, Lycée Champollion - Figeac

GERS

Permanences : mardi après-midi
au 06 84 67 78 92
snes32@toulouse.snes.edu



Jocelyn PETIT
SES
Lycée A. Fournier
Mirande
Secrétaire et trésorier



Valérie ARRIEU
Espagnol
Lycée A. Fournier - Mirande

Secrétaires académiques

Trésorière Académique



Monique DEGOS-CARRERE
Hist/Géo. Col. Michelet
Toulouse



David CLUZEL
Hist./Géo
Lycée Rascol - Albi



Valérie PUECH
Éco-Gestion
Lycée Ozenne Toulouse



Carine RIOS
Espagnol
Col. Rambaud - Pamiers



Isabelle RICARDEAU
Espagnol
Col. Badinter Quint-Fonsegrives

Responsables de secteurs
et de catégories : l'organigramme
complet sur le site internet
www.toulouse.snes.edu

AVEYRON:

8, rue de la Vienne - 12000 Rodez
snes12@toulouse.snes.edu

Permanence: le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Contacts téléphoniques (mardi et jeudi):

Tél/Fax: 05 65 78 13 41 - 06 84 22 62 17 - 06 60 18 64 54



Sylvain LAGARDE
Lettres Modernes
Lycée Monteil - Rodez

Émilie MAFFRE
SVT
Clge. Marcillac Vallon

■ Michel NARANJO

Trésorier - Lycée Monteil - Rodez

HAUTE-GARONNE

2, avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse
05 61 34 38 37

snes31@toulouse.snes.edu

Permanences mardi et jeudi après-midi



Christophe MANIBAL
Philosophie
Lycée Rive Gauche
Toulouse

**Cécile ESQUERRÉ-
MONTAGNINI**
Hist/Géo.
Col. Michelet - Toulouse

Pierre MONTELS
Lettres Modernes
Lycée Matisse - Cugnaux

■ Gisèle BONNET

Maths. Lycée Rive Gauche Toulouse

■ Valérie PUECH

Trésorière - Éco-Gestion - Lycée Ozanne Toulouse

HAUTES PYRÉNÉES

École Jules Ferry, 7, rue A. Breyer, Tarbes

05 62 34 38 24 - 07 86 70 82 89

snes65@toulouse.snes.edu

Permanences mercredi après-midi de 13h30 à 18h30.



Catherine GOURBIER
CPE
Lycée P-M. Curie
Tarbes

Anne GIBERT
Lettres classiques
Lycée Théophile Gauthier
Tarbes

Sébastien JAFFIOL
Hist/Géo.
Lycée Victor Duruy
Bagnères-de-Bigorre

■ Sophie MANZATO

Trésorière - Lettres Modernes - Col. Pyrénées - Tarbes

Secrétaires départementaux

TARN ET GARONNE: Permanences: mercredi 14h-17h

23, grand rue Sapiac, Montauban - 05 63 92 94 82

snes82@toulouse.snes.edu



Martine DAUPHIN
CPE - Lycée Michelet
Montauban

Olivier ANDRIEU
Hist/Géo,
Lycée Bourdelle
Montauban

■ Gérard VIÉ

Retraité

TARN

Permanences: Mardi, mercredi - 14h-17h

201, rue de Jarlard, 81000 Albi - 05 63 38 45 83 - 06 42 03 05 35

snes81@toulouse.snes.edu



**Benoit
FOUCAMBERT**
Hist.-Géo.
Col. J. Jaurès - Albi

Yves CHASSIN
Mathématiques
Lycée Rascol Albi

Hervé TROGNON
Lettres modernes
Lycée Rascol Albi

ARIÈGE

Maison des Associations, 1, avenue de l'Ariège - Foix

05 34 09 35 97 - 06 88 60 86 94 - snes09@toulouse.snes.edu



Laurent MURATI
Lettres Modernes
Lycée du Castella
Pamiers

Guillaume ESTALRICH
SVT
Col. Bayle
Pamiers

■ Jules Marie BURLION

Trésorier - Maths. Collège de Saverdun

Suivi de votre carrière

N'oubliez pas d'actualiser les informations vous concernant

Que vous soyez déjà dans l'Académie ou bien entrant, nous vous contactons régulièrement afin de vous conseiller au mieux dans le suivi de votre carrière (avancement d'échelon, congé formation, accès à la hors classe, liste d'aptitude, changement de corps...).

En effet lors des divers CAPA ou GT (groupe de travail) nous vérifions le travail du Rectorat et faisons corriger les erreurs éventuelles. Nous avons donc besoin que vos coordonnées (téléphone, mail, adresse...) soient exactes ainsi que votre échelon et date de passage à cet échelon.

Vous pouvez actualiser ces infos à partir du site SNES national (<http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-l-espace-adherents.html>). Les codes demandés sont ceux présents sur votre carte syndicale utilisateur : identifiant et mot de passe à 4 caractères.

Pour les échéances concernant le déroulement de carrière de l'année scolaire dans notre académie, voir le calendrier ci-contre. Attention, les dates annoncées peuvent être modifiées d'une année à l'autre. Il faut donc bien lire les circulaires qui sont affichées dans les établissements.

Pour plus de renseignements, vous pouvez écrire à :
carriere.certifies@toulouse.snes.edu
ou
carriere.agreges@toulouse.snes.edu

*Hélène Tressens et J-P Dagou,
Commissaires Paritaires certifiés
Estelle Sicart et Thomas Jarry,
Commissaires Paritaires agrégés.*

Ventilation de services

Divers points à vérifier avant de signer

1

Collègues à temps partiel : pas d'heure supplémentaire. Si, à la rentrée, vous avez découvert plus d'heures que la quotité prévue et si vous êtes d'accord pour les effectuer, il faut demander à ce que cette quotité soit réactualisée afin que ces heures ne soient pas rémunérées en HSE et comptent pour la retraite dans la durée d'assurance. De plus les heures supplémentaires sont moins payées que l'heure ordinaire incluse dans un service à temps complet dès le 5^e échelon !

Les chefs d'établissement considèrent souvent qu'il leur est possible de modifier la quotité horaire de plus ou moins 2h : cela n'a aucun fondement réglementaire.

3

Heures diverses : vérifier que les heures de chorale, de préparation en l'absence de préparateur (SVT et physique), de labo techno en collège (1h éventuellement en IMP depuis les nouveaux décrets) etc sont bien prises en compte.

2

Complément de service : (valable aussi pour les TZR)

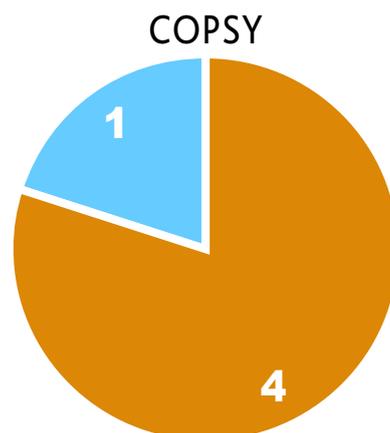
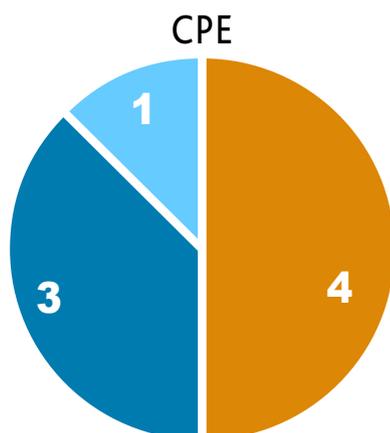
- si affectation sur 3 établissements : 1h de minoration de service de droit sans aucune considération de durée de trajet ou de lieu. Faire attention, le cas échéant, que cette heure soit bien payée en HSA.
- si affectation sur 2 établissements de communes différentes : 1h de minoration de service de droit sans aucune considération de durée de trajet ou de lieu. En cas de doute contacter le secrétaire départemental du SNES, ou la section académique.

4

En lycée : vérifier pour les pondérations (1h en 1^{ère} et/ou terminale = 1,1h ; on ne peut pas dépasser 1h de pondération même si on effectue plus de 10h dans ces classes); les 2h d'AP réglementaires sont des heures de cours qui doivent être dans le service en heure poste ou HSA et non en HSE ; vérifier les pondérations en STS et CPGE...

Une seule HSA imposable dans le service. Enfin, la signature de la VS ne vaut pas approbation, il y a toujours possibilité de faire valoir ses droits à tout moment. Pour toute question contactez le SNES-FSU au 05 61 34 38 51 ou par mail : s3tou@snes.edu

Le SNES-FSU vous informe et vous défend.



Calendrier de l'année à afficher

Calendrier des opérations

Ce que je dois faire en tant que syndiqué SNES FSU

SEPTEMBRE - OCTOBRE

Ventilation de service

Je vérifie mon service et je contacte le S1 ou le S2 en cas de problème

Arrêté administratif fixant les notes pédagogiques et administratives servant aux opérations de carrière de l'année en cours

Je vérifie l'exactitude mon service et prends contact avec le SNES si besoin

Je vérifie la correspondance entre cet arrêté et l'avis signé au printemps précédent.

NOVEMBRE

Congé de formation

Je dépose ma candidature et je transmets ces informations au SNES

Mutations INTER

Renseignements pris auprès du SNES je saisis ma demande de mutation.

Après signature de la confirmation j'envoie mon dossier au SNES.

DÉCEMBRE

CAPA d'avancement d'échelon certifiés

J'envoie ma fiche syndicale au S3.

JANVIER

Liste d'aptitude au corps des agrégés

Je dépose ma candidature et je prends contact avec le secteur agrégés du S3.

GT Vœux et Barèmes Mutations INTER

Je vérifie l'exactitude de mes vœux et barèmes envoyés par le SNES. En cas de problème ou de non réception je contacte immédiatement le S3.

FEVRIER

GT Congés de formation

Je suis informé(e) par le SNES de l'obtention ou pas de mon congé de formation pour la rentrée suivante.

Avis de notation administrative dans les établissements

Je dois vérifier et prendre l'attache du S1 ou du S2 avant une éventuelle contestation.

MARS

CAPA liste d'aptitude au corps des agrégés.

Je suis informé(e) par le SNES de mon accès au corps des agrégés.

Mutations INTRA

Renseignements pris auprès du SNES je saisis ma demande de mutation. Après signature de la confirmation j'envoie mon dossier au SNES

AVRIL

Hors Classe certifiés : avis des IPR et chef d'établissement

Je consulte les avis portés et me rapproche du SNES pour vérification des éléments de mon dossier.

MAI

CAPA Hors-classe des professeurs agrégés

Je m'assure d'avoir communiqué les informations nécessaires à mon syndicat.

GT Vœux et Barèmes Mutations INTRA

Je vérifie l'exactitude de mes vœux et barèmes envoyés par le SNES. En cas de problème ou de non réception je contacte immédiatement le S3.

CAPA Révision de notes des professeurs certifiés

Je m'assure d'avoir communiqué les informations nécessaires à mon syndicat.

JUIN

CAPA et FPMA : affectations

Le SNES me communique mon affectation et je prends contact avec mon nouvel établissement.

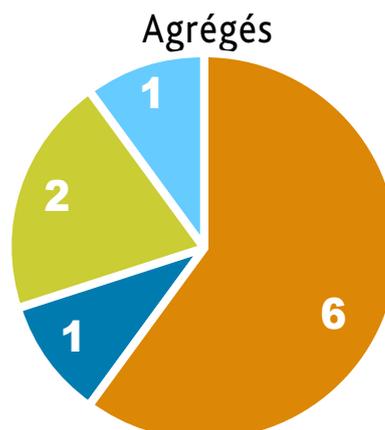
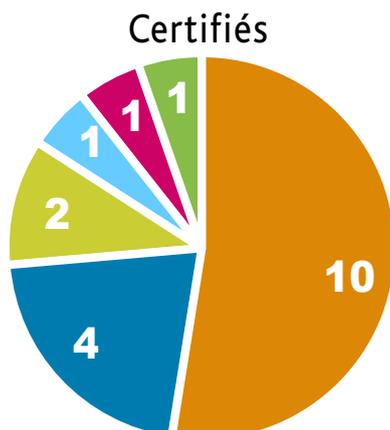
CAPA Hors-classe des professeurs certifiés

Je suis informé(e) par le SNES de mon accès à la Hors Classe.

JUILLET (autour du 20 Juillet)

GT TZR et révision d'affectation

Je serai informé(e) de mon éventuelle affectation après que les commissaires paritaires du SNES auront vérifié les listings du Rectorat.



Représentativité en CAPA

■ SNES FSU

■ SE UNSA

■ SNALC

■ SGEN

■ FO

■ SUD

La FSU rencontre la rectrice Une « région académique » avez-vous dit ?

Le 12 juillet une délégation FSU dans laquelle le SNES Toulouse était représenté était reçue par la Rectrice de Montpellier. L'objectif ? Puisque la réforme territoriale a conduit à créer au niveau de l'Éducation nationale cette nouvelle entité, il s'agissait d'avoir une première approche des grandes orientations envisagées pour le pilotage de la « région académique », et de rendre plus cruciaux certains enjeux (cartes des formations, politique d'orientation), et, plus prégnants, des risques déjà identifiés (mutualisation de services, pilotage distant pouvant marginaliser certains territoires ou réduire l'offre de formation).

La rectrice de Montpellier aura tenu, au cours de cette audience, un discours pas vraiment rassurant. Tout en affirmant qu'avec la région académique, il n'était pas question de travailler à la fusion mais à une coordination renforcée, elle aura aussi mis en avant l'idée que la région académique « devait être

visible, audible, incarnée, être respectée, au risque d'une perte d'influence notamment face aux partenaires ». Traduisons : j'ai bien l'intention qu'il y ait un pilote (moi !) dans ce nouvel avion pour le faire voler dans la direction (que j'ai) décidée.

Et pour ce qui est de cette direction, quelques inquiétudes ont été confirmées. D'abord est apparue la volonté de développer l'apprentissage et de mixer les publics (élèves, apprentis, adultes en formation continue) ; ensuite, c'est une approche plutôt libérale qui s'est dessinée, valorisant l'intervention du monde de l'entreprise dans l'école ; enfin, malgré quelques considérations critiques autour de cette logique, c'est une approche des formations encore trop marquée par l'adéquationnisme qui a été mise en avant. Autrement dit – mais en doutait-on ? – cette nouvelle « région académique » ne sera pas du tout l'occasion de rompre avec certaines logiques que nous critiquons.

Alors, quand on entend, par ailleurs, que « rien ne sera changé sauf que le comité régional académique [dont sont exclus les représentants des personnels - ndlr] sera l'architecte du travail avant de le confier à chaque académie », on se rend compte qu'on est assez loin de la volonté de faire partager la vision exposée et de discuter les analyses qui les sous-tendent.

Si le SNES peut concevoir l'idée qu'une parole cohérente et renforcée de l'État soit nécessaire face aux responsables régionaux, il combattra à la fois toute tentative de l'administration de confisquer cette parole aux personnels qui doivent avoir leur mot à dire, et toute tentative de favoriser une régionalisation du système éducatif par nouvel échelon hiérarchique.

Assurément il faudra plus que de la vigilance !

Sylvain Lagarde
S2 12

Tarn-et-Garonne Une rentrée plombée

Les remontées d'informations montrent des collègues inquiets. Pas assez de créations de postes pour contrer l'augmentation des effectifs en lycée et même des suppressions de postes d'AED. En collège, effectifs moyens et éclatement des classes masquent des disparités ; des classes ont de 28 à 32 élèves.

Manque de personnel partout : postes vacants, remplacements prévus dès juillet non pourvus. Des heures à pourvoir, un TZR rattaché dans la même discipline et pas d'affectation 10 jours après la rentrée et DPE injoignable !

En lycée, l'explosion des effectifs a été mal anticipée. La démographie a été prise en compte mais le « dernier mot aux parents », les retours d'élèves non affectés, les redoublants de terminale ont plombé le système. Peu de classes sont en dessous de 35 élèves. Ouverture de classe fin août remise en cause des répartitions de service, des emplois du temps, de la répartition des élèves.

Le bilan a minima de la réforme du lycée n'a pas pu en cacher tous les défauts : l'AP ne fonctionne pas, heures disciplinaires perdues, disparités creusées entre les établissements.

La réforme du collège est mise en place à marche forcée, de manière très disparate. Il est difficile d'avoir une lecture comparative de la situation du 82. Les établissements qui ont répondu nous signalent :

- Pas de bilan de la réforme menée par les établissements pionniers.
- Réunions et formations n'ont pas apporté les réponses aux questions posées.
- Horaires disciplinaires perdus : souvent diminués de 1h en lettres et en maths.
- Groupes de latin prévus en juin non créés à la rentrée.
- Aucune égalité entre établissements.
- Le socle de connaissances sur 4 ans sera minime.

■ Charge de travail démultipliée par la mise en place sur les 4 niveaux et la multiplication des projets à mener. Difficultés pour faire fonctionner l'AP, les EPI parfois mis en place à Toussaint.

- Collègues se sentent dépossédés de leur liberté pédagogique
- Pas de moyens de concertation, emplois du temps à géométrie variable.
- Manuels manquants.

■ De nombreux collègues de collège ont muté au lycée cette année.

La critique devient sévère et l'enthousiasme n'y est pas. Toutes ces dérives et difficultés avaient été prévues et dénoncées par le SNES/FSU dès le début. Aujourd'hui, la résistance soutenue par le SNES s'organise et notre ministre aura peut-être du mal à en contrer certaines formes.

Martine Dauphin
co-S2 82

PPCR

Suites du protocole

Deux chantiers sont en cours : carrières et salaires d'un côté, évaluation des personnels de l'autre.

Salaires et carrières : des progrès, à confirmer et amplifier !

Diverses mesures (intégration partielle de l'ISOE dans le traitement indiciaire, nouveaux rythmes d'avancement, augmentation indiciaire à chaque indice) seront enclenchées dès 2017, et permettent pour chacun des gains salariaux, et un début d'amélioration de la carrière de tous.

C'est une étape positive, mais trop limitée, vers une revalorisation plus générale, et le rattrapage des pertes salariales subies. Le projet ministériel reste entaché d'insuffisances, dont le SNES-FSU exige qu'elles soient revues :

- la revalorisation proposée, notamment en début de carrière, ne rattrapera pas l'attractivité de nos professions ;
- le déroulé de la classe normale se rapproche de notre revendication d'une carrière complète au même rythme pour tous, sans y parvenir, puisqu'il présente deux « accélérations » possibles, d'une année à chaque fois. La différenciation est très mesurée, mais demeure.
- l'assurance d'une carrière pour tous sur la base de la classe normale et de la hors-classe n'est réalisée que par le biais des barèmes employés et du volume des promotions. Le SNES-FSU exige une promotion statutaire automatique à la hors-classe des personnels ayant atteint le 11e échelon depuis plus de 3 ans.
- la création d'une classe exceptionnelle répond en partie à nos demandes en permettant un accès théorique aux indices 890 à 972 (972 à 1067 pour les agrégés). Mais les volumes et les modalités d'accès prévus ne permettront pas à tous de les atteindre. Le SNES-FSU acte l'existence de la classe exceptionnelle, mais en demande l'élargissement des modalités d'accès.
- l'absence de revalorisation de la fin de carrière des professeurs agrégés, pour qui seul

un accès élargi à la classe exceptionnelle permettra une revalorisation des fins de carrière.

- la suppression de l'échelle de rémunération spécifique aux futurs bi-admissibles.

Évaluation des personnels : le dossier de l'automne

Le ministère revoit l'évaluation des personnels, pour « mieux (les) accompagner », et la concentre sur quatre « rendez-vous de carrière », correspondant aux deux accélérations dans la classe normale, au rythme d'accès à la hors-classe, à l'accès à la classe exceptionnelle.



Faire évoluer un système insatisfaisant : oui...

L'évaluation actuelle - plus jugement que conseil - fait surtout ressortir l'arbitraire lié à des retards et des pratiques d'inspection ni explicites ni transparentes, variables selon les disciplines, les postes occupés. Elle ne permet pas d'appel sur la note pédagogique, pourtant prépondérante. Il était donc nécessaire de l'améliorer, puisqu'elle restera - malgré nos demandes et contrairement à la plupart des corps de catégorie A - connectée à l'avancement, tout en conservant les garanties actuelles (double évaluation, prépondérance du « cœur pédagogique du métier », grilles cadrées de notation), voire en les étendant (possibilité de contestation devant les CAP comme le permet le projet ministériel, double évaluation pour tous les personnels).

Favorable à une évaluation basée « sur l'observation, le conseil et l'échange », le SNES-FSU attend aussi une évolution de la formation continue : hausse des crédits de formation,

réponse aux besoins des personnels et des équipes ne se limitant pas à l'accompagnement des réformes et aux attentes institutionnelles.

Mais... des propositions dangereuses pour les personnels

La grille d'évaluation envisagée distingue l'évaluation par l'IPR, par le chef d'établissement et évaluation coordonnée (?) des deux. Si certains items précisent les attendus de l'évaluation, d'autres permettraient une évaluation, par le chef d'établissement, d'aspects pédagogiques !

Pour nous, les critères doivent être recentrés sur le « cœur de métier », et l'équilibre entre les deux évaluateurs doit permettre de conserver la prépondérance de l'évaluation pédagogique par l'IPR. Enfin, chaque avis doit se traduire par un barème chiffré afin d'objectiver l'avis final et surtout la progression de carrière.

Le SNES-FSU s'oppose au management par les chefs d'établissement, et notamment par le biais de la rédaction d'un bilan professionnel personnel par les collègues, qui ne manquerait pas de se retourner contre eux en créant des pressions, ou de survaloriser les activités périphériques. Il veillera aux effets de ces évolutions sur le corps des agrégés (maintien d'une gestion nationale), les corps des CPE, des COPsy, et sur les professeurs documentalistes (mise en place d'une double évaluation qui prenne en compte la réalité de leur métier, avec exigence d'une inspection spécifique issue du corps ou de la discipline).

Pierre Priouret

Co-secrétaire général académique

Le SNES-FSU organise une consultation de la profession sur le projet d'évaluation des personnels : informez-vous, exprimez-vous !

La section académique prévoit d'organiser un stage pour faire le point des dossiers Carrières-Rémunérations et Evaluation au second trimestre : rendez-vous très bientôt !



©Fotolia/Dejan Jovanovic

>> Billet d'humeur

En septembre, le numérique se ramasse à la pelle

Au moment où les enseignants de collège ont besoin de ressources en ligne pour re-bâtir (après les avoir démontés) leurs cours et séquences, notre rectrice « affirme son intérêt pour les usages du numérique à l'école » lors de son passage à Ludovia#13. Nous n'en attendions pas moins.

Malheureusement, le « moins » est au rendez-vous : le serveur pédagogique de l'académie (<http://pedagogie.ac-toulouse.fr>) prend ses WE et certaines soirées (« 503 Service Unavailable - No server is available to handle this request »), poussant les enseignants à chercher d'autres serveurs académiques techniquement plus fiables, ou des ressources en ligne aux exigences de qualité parfois variables, au risque de se le voir reprocher ultérieurement.

Afficher sur la vitrine « son intérêt pour les usages du numérique » ne doit pas masquer l'indigence de la boutique ou du SAV. Notre institution doit fournir au niveau académique un service de qualité professionnelle avec des serveurs fiables et respecter des recommandations du Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI : <http://references.modernisation.gouv.fr/interoperabilite>) produit par le SGGG (<http://www.modernisation.gouv.fr/le-sgmap>) et la DINSIC (<http://www.modernisation.gouv.fr/mots-cle/dinsic>).

Cette indisponibilité aléatoire du serveur s'ajoute à la tourmente qui secoue le MEN quant à son « partenariat » avec Microsoft. Cette alliance public/privé se fait en contradiction avec les recommandations de l'État qui pousse ses ministères à adopter des logiciels libres : <http://references.modernisation.gouv.fr/socle-logiciels-libres>. Faites ce que je dis, vous connaissez la suite...

Décidément, nos élites ne sont pas des geeks.

 **Christophe Laronde**

Réforme du collège Le sens des priorités ?

En cette rentrée de mise en place de la réforme du collège, nos interlocuteurs institutionnels ont essayé de répondre aux critiques unanimes de la profession.

Alors, à l'occasion du traditionnel CDEN de rentrée, il a été question de pédagogie (un peu), de démagogie (beaucoup), mais aussi (de façon moins habituelle) d'argent : bizarrement, il fallait tenter de justifier que cette réforme était accompagnée.

Le DASEN a ainsi rappelé de façon étonnamment enthousiaste l'investissement de l'État pour les manuels scolaires : fond dédié de 35000 euros en 2015, passé à 400000 euros en 2016. Il avait juste oublié de noter que le SNES-FSU avait déjà évoqué cette question de façon autrement plus réaliste en exposant que la dotation était de 54 euros par élève, ce qui ne permettait aucunement de répondre aux besoins des établissements.

Comme pour justifier de leur volonté d'accompagner la réforme, les représentants du

conseil départemental auront, de leur côté, souligné leur soutien aux collèges via notamment l'investissement dans le numérique à travers la fourniture de tablettes pour 7 classes mobiles pour 30 000 euros. Là encore, le SNES-FSU avait aussi fait ses calculs en faisant apparaître que cet effort était à mettre au regard de celui en faveur du privé, le département subventionnant celui-ci à hauteur de 230 000 euros !

On le sait bien, le budget des uns n'est pas celui des autres, et les compétences des uns ne sont pas celles des autres ; mais on ne peut manquer de faire quelques comparaisons et d'aboutir à la conclusion que les priorités politiques ne sont pas forcément en phase avec les attentes concrètes des enseignants des collèges – publics !

 **Sylvain Lagarde**
S2 Aveyron

Non-titulaires Une rentrée 2016 prometteuse pour les contractuel-le-s

Septembre 2016 annonce des changements importants pour les contractuel-le-s, mais est aussi une source d'inquiétudes légitimes :

-La réforme du collège prévoit 26 heures de cours hebdomadaires pour les élèves. Cela signifie moins d'heures vacantes, donc un besoin moindre en agents non-titulaires. Les véritables conséquences arriveront à partir de la rentrée 2017, avec les « vrais » ajustements en heures et postes.

-La refonte des programmes, avec son lot de formations insuffisantes et les incertitudes au moment de l'arrivée dans un nouvel établissement : qu'ont préparé les collègues ? Y a-t-il des documents pour les EPI ? Pour l'AP ? Du temps de réunion pour s'approprier les changements ? (et pas sur le temps du repas de midi, svp...) ;

Plus positif : la parution (enfin !) des textes que nous attendions depuis plus d'un an, modifiant les catégories, la rémunération et l'évaluation professionnelle. Nous devons cependant patienter encore quelques semaines : leur mise en œuvre se fait académie par académie, et doit respecter un ordre de passage devant différentes instances : CCP et CTA.

Une présentation plus exhaustive est disponible sur le site national du SNES : <http://www.snes.edu/Contractuels-un-decret-prometteur.html>

Les augmentations d'indice ont aussi pris du retard mais elles seront rétroactives et donneront lieu à un rattrapage de salaire. Attention, certains CDD proposés ne respectent pas les textes parus : la catégorie 3 y figure encore ainsi que la période d'essai qui n'a plus lieu d'être dès le 2^e contrat, n'hésitez pas à nous le signaler.

Il semble qu'enfin la DPE informe certains cas de non-renouvellement de contrat, mais cela s'est fait par mail, à la sauvette. Aucune information objective n'a été envoyée aux collègues concernés. Le SNES est intervenu auprès de la DPE pour éclaircir ces situations.

Le stage de formation syndicale « non-titulaires » aura lieu début 2016, et ça c'est une vraie bonne nouvelle !

 **Christophe Laronde**
Secteur non-titulaires

Stages 2016

Inscription en ligne sur www.toulouse.snes.edu

Demande d'autorisation d'absence à adresser au Rectorat 1 mois au plus tard avant la date du stage.

Mardi 08 Novembre Stage Lettres

Ouvert à tous !

De 9h à 17h

À Toulouse (lieu à déterminer en fonction du nombre d'inscrits)

Animé par Magali ESPINASSE
du secteur Contenus national

AU PROGRAMME

- Situation de la discipline : recrutement, incidences de la réforme du collège
- Nouveaux programmes en collège : les analyses du SNES
- Lycée : liaison 3ème - seconde, problèmes posés par l'EAF, bilan de la réforme Chatel (série L notamment)
- Et toutes les autres questions que vous souhaitez poser.

Jeudi 10 novembre Stage Mathématiques

Ouvert à tous !

De 9h à 17h

À Toulouse (lieu à déterminer en fonction du nombre d'inscrits)

Animé par J.François CLAIR du secteur Contenus national et des responsables académiques

AU PROGRAMME

- Quelle place pour l'informatique dans les enseignements de mathématiques (et dans les concours) ?
- Avec quels objectifs pour la formation des élèves ?
- Les problèmes du calcul, la place du raisonnement, de la géométrie, des statistiques
- Collège : nouveaux programmes : quels changements ? quelle place pour les mathématiques dans les EPI ?
- Lycée : peut-on concevoir des programmes réellement adaptés à chaque filière ? La problématique des poursuites d'études en post-bac.
- Et toutes les autres questions que vous souhaitez poser.

Mardi 22 et mercredi 23 novembre Stage Stagiaires

Ouvert à tous !

De 9h à 17h

À Toulouse (lieu à déterminer en fonction du nombre d'inscrits)

Animé par Pierre PRIOURET, co-secrétaire général académique du SNES Toulouse et des commissaires paritaires SNES-FSU.

AU PROGRAMME

- Ce stage abordera l'ensemble des questions liées à la carrière :
- procédure de titularisation, avancement, droits et obligations, conditions d'exercice, et surtout mutations, car vous devrez obligatoirement participer au mouvement INTER de la mi-novembre à début décembre !
 - Il sera aussi l'occasion de dresser un bilan de votre rentrée, et d'échanger sur vos premières expériences.
 - Vous pourrez rencontrer des commissaires paritaires du SNES (représentants élus des personnels), qui siègent lors des commissions et groupes de travail liés aux mutations, comme au déroulement général de la carrière.



Vendredi 25 novembre Stage départemental Haute-Garonne

au SNES, 2 Avenue Jean Rieux. À Toulouse. De 9h à 17h.

Les enseignants ne sont-ils pas les mieux placés pour parler de mixité sociale au sein des établissements ?

Actuellement, le Conseil départemental envisage des modifications de la carte scolaire dans Toulouse. Il prévoit de donner la possibilité aux élèves de certains

établissements défavorisés d'aller vers ceux de centre ville et inversement.

Au vu du plan du Conseil départemental, il nous semble important de te donner la parole pour construire ensemble les propositions du SNES. De ce fait, nous souhaitons t'inviter à un stage.

Animé par Choukri Ben Ayed, spécialiste des questions de mixité sociale.

AU PROGRAMME

- Point scientifique sur la question
- Problématique toulousaine.

Informations pratiques

Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38
2, avenue Jean-Rieux - 31 500 - Toulouse
Métro François Verdier
Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

Adresse électronique générale :

s3tou@snes.edu

Syndicalisation :

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation) :

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations :

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires :

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires :

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.snes.edu

Santé :

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire :

aedmise@toulouse.snes.edu

Retraites :

retraites@toulouse.snes.edu

COPSYs :

copsys@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux :

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège :

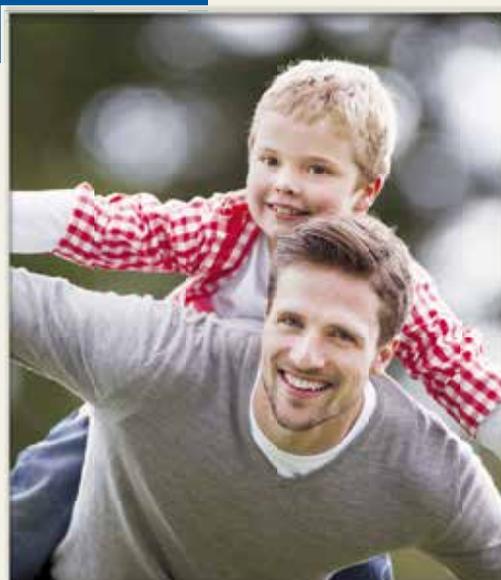
college@toulouse.snes.edu

Lycée :

lycee@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.snes.edu

JEUNES ENSEIGNANTS



Crédits photos : Thinkstock.

POUR VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET VOTRE PRÉVOYANCE, CUMULEZ LES AVANTAGES.

3 MOIS
OFFERTS⁽¹⁾



- 20%⁽²⁾
POUR LES MOINS
DE 30 ANS

Crédit Mutuel

Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT TOULOUSE

6 rue de la Tuilerie – BP 23107

31131 Balma Cedex – Tél. : 05 34 42 64 70

Courriel : 02290@creditmutuel.fr

(1) Offre valable pour toute nouvelle souscription d'un contrat Assurance Santé ou d'un contrat Plan Prévoyance CME ou des deux contrats, jusqu'au 31 décembre 2016 et réservée aux stagiaires de l'Éducation nationale. (2) Pour toute nouvelle souscription d'un contrat Assurance Santé jusqu'au 31 décembre 2016 et réservée aux stagiaires de l'Éducation nationale.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées - 34, rue du Wacken - 67913 Strasbourg Cedex 9, S.A. Coopérative au capital de 5 458 531 008 € - RCS B 588 505 354, N° Orias 07 003 758 (www.orias.fr) proposant des contrats d'assurances d'ACM Vie SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des Assurances.